

SUD / Solidaires Prévention & Sécurité, fait sauter le verrou de l'accord d'entreprise PROSEGUR relatif à l'exercice du droit syndical et à la représentation du personnel, en obtenant par voie judiciaire, la reconnaissance de ses DS et RS au CHSCT dans l'établissement du Rhône-Alpes.

C'est un désaveu majeur pour la société PROSEGUR et les syndicats signataires de cet accord qui restreignait le droit syndical.

En effet, cet accord définissait au niveau national le périmètre de désignation des RSS et des DS, alors même qu'il existe dans l'entreprise des comités d'établissements régionaux.

À titre d'illustration, ceci revenait à demander à un Représentant de Section Syndicale (RSS) qui réside à Marseille et qui ne dispose que de 4 heures de délégation par mois, d'aller assister un salarié convoqué à un entretien préalable sur Paris.

Autant dire que l'intention sous-jacente était de priver les salariés de représentants de proximité pour les défendre, et d'empêcher l'implantation de nouveaux syndicats.

Notre syndicat a donc obtenu de la justice qu'elle reconnaisse les désignations de nos Délégué Syndical (DS) et Représentant Syndical (RS) au CHSCT dans le périmètre de l'établissement du Rhône Alpes. Ceci a pour effet de rendre caduc cet accord et de rétablir le droit syndical...

Solidaires, Unitaires et Démocratiques
Une alternative est possible

informer Comprendre revendiquer  **Sud** gagner ensemble